

Cours 3.6



La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies

Aperçu du cours

Objectif

Expliquer en quoi le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU) garantit la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel, des installations et des ressources des Nations Unies.

Pertinence

Vous êtes déployé comme membre du personnel de maintien de la paix dans des **zones à risques**.

La sûreté et la sécurité constituent une priorité absolue. Il est important de connaître les **mesures mises en place par les Nations Unies** pour prévenir les risques, les menaces ou les dommages.

Ce cours décrit le fonctionnement du SGSNU. En collaborant dans le cadre de ce système, vous pourrez accomplir votre mission de manière efficace. Les informations relatives à la sûreté et à la sécurité permettent de sauver des vies.

Acquis

Les participants seront en mesure :

- De répertorier les catégories de menaces pour les Nations Unies
- D'expliquer qui est responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel de l'organisation
- De décrire le fonctionnement du système de niveaux de sécurité (SNS) des Nations Unies
- D'expliquer les procédures d'habilitation de sécurité utilisées pour les déplacements dans le cadre ou en dehors d'une mission de l'organisation

Plan du cours

Durée globale recommandée : 45 minutes

1 à 2 minutes par diapositive
 Activité pédagogique (version abrégée)

Le cours	Pages 3 à 24
Commencer le cours	Diapositives d'introduction
Activité pédagogique 3.6.1 : Vidéo : <i>Challenges in the Field</i>	
Définitions	Diapositive 1
Les catégories de menaces pour les Nations Unies	Diapositive 2
Les responsabilités liées à la sûreté et à la sécurité des Nations Unies	Diapositive 3
Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU)	Diapositives 4 et 5
La gestion des risques liés à la sécurité (GRS)	Diapositive 6
Le système de niveaux de sécurité (SNS)	Diapositives 7 et 8
Le plan de sécurité	Diapositives 9 et 10
Activité pédagogique 3.6.2 : La préparation aux situations d'urgence : le « sac d'évacuation »	
Les normes MOSS et MORSS	Diapositive 11
Le traitement des demandes d'autorisation de voyage (TDAV)	Diapositive 12
Les compétences de chaque membre du personnel de maintien de la paix	Diapositive 13
Activité pédagogique 3.6.3 : Le dispositif de sécurité	
Résumé	Pages 25-26
Évaluation	Pages 27-29
EN OPTION : Autres activités pédagogiques	Voir Ressource
Activité pédagogique 3.6.4 : Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU)	
Activité pédagogique 3.6.5 : Le système de niveaux de sécurité (SNS)	

Le cours



Commencer le cours

Présentez les éléments suivants (à l'aide des diapositives d'introduction) :

- Sujet du cours
- Pertinence
- Acquis
- Vue d'ensemble du cours

Notez que le personnel en uniforme n'entre pas dans le cadre du SGSNU. Les chefs des composantes police et militaire doivent prendre des mesures de sécurité pour le personnel. Ils travaillent également en étroite collaboration avec des conseillers en sécurité dans la région où la mission est déployée. Une partie du contenu du cours permet de sensibiliser le personnel en uniforme. En particulier, les sections relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS, Minimum Operational Security Standards) et aux normes minimales de sécurité opérationnelle en matière de résidence (MORSS, Minimum Operational Residential Security Standards) ne concernent que le personnel civil.

La formation en sécurité obligatoire du personnel des Nations Unies couvre le SGSNU. Vérifiez si les participants ont suivi les cours de base et avancé de sécurité sur le terrain. Dans ce cas, transformez le cours en échanges interactifs en vous appuyant sur la base des connaissances actuelle. Déterminez si les participants ont appris les notions de base. Si les participants ayant suivi le cours ne les ont pas acquises, recommandez-leur de suivre de nouveau ce cours. De telles notions permettent de sauver des vies. Si les participants n'ont pas suivi les cours, mais qu'ils y ont accès, invitez-les à y assister dans les meilleurs délais.

Activité pédagogique

3.6.1

Vidéo : *Challenges in the Field*

MÉTHODE

Vidéo, groupe de discussion

OBJECTIF

Décrire l'importance de la sûreté et de la sécurité du personnel, des installations et des ressources des Nations Unies

DURÉE

10 minutes

- Vidéo : 4:39 minutes
- Travail de groupe : 5 minutes

CONSIGNES

- Quelles menaces pèsent sur le personnel des Nations Unies ?
- Examinez différents moyens pour préserver la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies sur le terrain.

<https://youtu.be/OyJULAN7-so>

RESSOURCES

- Activité pédagogique : consignes

Activité pédagogique 3.6.1

Vidéo : *Challenges in the Field*

Consignes :

- Quelles menaces pèsent sur le personnel des Nations unies ?
- Examinez différents moyens pour préserver la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations unies sur le terrain.

Durée : 10 minutes

- Vidéo : 04:39 minutes
- Travail de groupe : 5 minutes

<https://youtu.be/OyJULAN7-so>

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations unies

Définitions

Diapositive 1



The slide features the United Nations logo in the top left corner. The title '1. Définitions' is centered at the top. Below the title is a bulleted list of five terms: Sûreté, Sécurité, Menace, Vulnérabilité, and Risque, each with a brief definition. At the bottom of the slide, there is a small line of text: 'Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies' and a page number '1'.

1. Définitions

- **Sûreté** : protection contre les accidents.
- **Sécurité** : protection contre les dommages intentionnels.
- **Menace** : personne ou objet nuisible.
- **Vulnérabilité** : faiblesse exposant une personne à subir potentiellement un préjudice.
- **Risque** : danger potentiel résultant d'une vulnérabilité.

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 1

Message principal : Les mots-clés utilisés sont :

- **Sûreté** : protection contre les accidents.
- **Sécurité** : protection contre les dommages intentionnels.
- **Menace** : personne ou objet nuisible.
- **Vulnérabilité** : faiblesse exposant une personne à subir potentiellement un préjudice.
- **Risque** : menace potentielle résultant d'une vulnérabilité.

Les catégories de menaces pour les Nations Unies

Diapositive 2



Message principal : Une **menace** est une personne ou un objet nuisible.

Les cinq catégories de menaces observées dans le cadre d'une mission sont :

1. Les conflits armés :

- violence organisée de groupes de combattants opposés ;
- affectent de manière indirecte les Nations Unies et autres parties étrangères au conflit.

2. Les actes terroristes :

- actes violents commis par des individus ou des groupes contre des civils ou autres cibles pacifiques ;
- ces actes affectent les Nations Unies de manière directe ou indirecte ; par exemple, les attaques extrémistes.

3. La délinquance :

- activités illicites exercées à des fins de profit économique ou personnel ;
- peuvent ou non s'accompagner de violences ;
- affectent les Nations Unies de manière directe ou indirecte ; par exemple, les larcins et les vols qualifiés.

4. Les conflits sociaux :

- organisation de manifestations ou troubles de l'ordre public non autorisés ; par exemple, les émeutes et les pillages ;

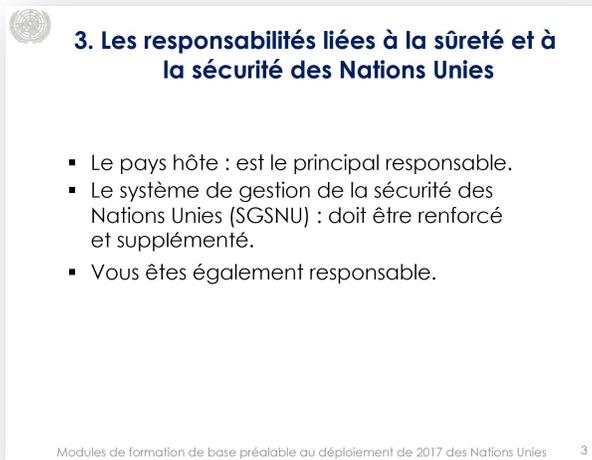
- peuvent ou non s'accompagner de violences ;
- affectent les Nations Unies de manière directe ou indirecte ; par exemple, les manifestations violentes.

5. Les risques :

- catastrophes naturelles ; par exemple, les séismes ou des conditions météorologiques extrêmes ;
- accidents anthropiques ; par exemple, les accidents de la route ou les catastrophes industrielles à grande échelle ;
- peuvent provoquer des dommages, des blessures, voire la mort.

Les responsabilités liées à la sûreté et à la sécurité des Nations Unies

Diapositive 3



3. Les responsabilités liées à la sûreté et à la sécurité des Nations Unies

- Le pays hôte : est le principal responsable.
- Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU) : doit être renforcé et supplémenté.
- Vous êtes également responsable.

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 3

Message principal : La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies relèvent de la responsabilité du pays hôte, des Nations Unies et de chaque membre du personnel de maintien de la paix.

Le pays hôte est principalement responsable de la sûreté, de la sécurité et de la protection du personnel et des installations des Nations Unies.

L'organisation renforce le dispositif qu'il a mis en place pour garantir sa sûreté et sa sécurité grâce au **système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU)**.

Vous devez également veiller à votre sûreté et à votre sécurité personnelles.

Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU)

Diapositive 4

4. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU)

- Permet de mener à bien les opérations des Nations Unies tout en veillant à la sûreté, à la sécurité et au bien-être du personnel, ainsi qu'à la sécurité des installations et des ressources de l'organisation.

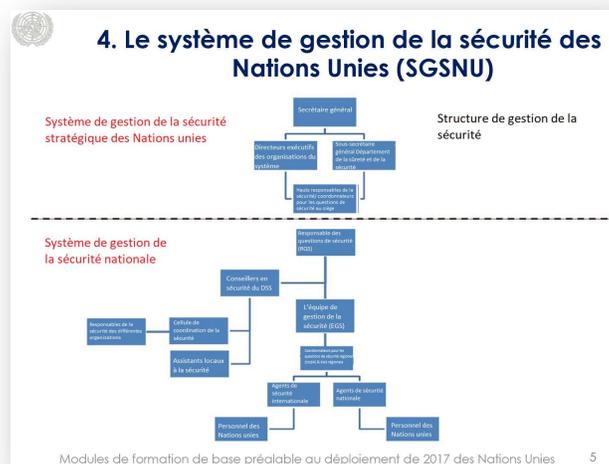


Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 4

Message principal : Le SGSNU :

- permet aux Nations Unies de mener à bien les opérations ;
- veille à la sûreté, à la sécurité et au bien-être du personnel ;
- assure la sécurité des installations et des ressources des Nations Unies.

Diapositive 5



Message principal : Le SGSNU compte plusieurs acteurs majeurs ayant des responsabilités et des rôles précis. Ils font partie de la structure de gestion de la sécurité.

Elle comprend deux niveaux :

1. Le **système de gestion de la sécurité stratégique**
2. Le **système de gestion de la sécurité nationale**

Le système de gestion de la sécurité stratégique comprend :

Le secrétaire général

- Personne responsable de la sûreté et de la sécurité globales du personnel, des installations et des ressources des Nations Unies au siège et sur le terrain.

Les directeurs exécutifs des différents fonds, programmes, agences et organisations des Nations Unies :

- doivent rendre des comptes au secrétaire général ;
- veillent à ce que chaque organisation réalise les objectifs du SGSNU.

Sous-secrétaire général du Département de la sûreté et de la sécurité (SSGDSS) des Nations Unies

- est nommé par le secrétaire général ;
- doit veiller à la sûreté et à la sécurité globales du personnel des Nations Unies ;
- élabore des politiques, des pratiques et des procédures concernant le personnel des Nations Unies dans le monde entier ;
- coordonne le processus de sécurité avec les organisations du système des Nations Unies.

Hauts responsables de la sécurité et coordonnateurs pour les questions de sécurité au siège

- Les directeurs exécutifs des organisations nomment les hauts responsables de la sécurité ou les coordonnateurs pour les questions de sécurité au siège.
- Ils doivent principalement coordonner les réponses de leurs organisations respectives aux questions de sûreté et de sécurité.

Le système de gestion de la sécurité nationale comprend :

Un responsable des questions de sécurité (RQS)

- Le secrétaire général nomme habituellement responsable des questions de sécurité (RQS) le plus haut responsable des Nations Unies dans chaque pays.
- Le RQS doit rendre des comptes au secrétaire général par l'intermédiaire du SSGDSS.
- Le RQS est responsable de la sécurité du personnel, des installations et des ressources des Nations Unies dans un pays ou une région.

Conseillers en sécurité du DSS

- Le SSGDSS nomme plusieurs experts en sécurité internationale pour conseiller le RQS et l'équipe de gestion de la sécurité (EGS).
- Les conseillers doivent rendre des comptes au RQS.
- Ils relèvent techniquement du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSSNU).
- Le responsable de la sécurité du DOMP fait office de conseiller en sécurité du SSGDSS :
 - en l'absence de ce dernier, et
 - si le HOM (chef de mission) occupe également le poste de RQS.

Cellule de coordination de la sécurité

- Le responsable de la sécurité du DSS crée et dirige une cellule de coordination de la sécurité lorsque les organisations disposent de leurs responsables de la sécurité respectifs.
- La cellule de coordination de la sécurité soutient l'action du RQS et de l'EGS.
- Les responsables de la sécurité des différentes organisations présents sur un lieu d'affectation ou le site d'une mission font partie de la cellule de coordination de la sécurité.

Les responsables de la sécurité des différentes organisations

- Les organisations du SGSNU recrutent des experts en sécurité.
- Les responsables de la sécurité conseillent les membres de l'EGS. Ils doivent également veiller à la sécurité de l'organisation.
- Ils peuvent également agir pour le compte des responsables de la sécurité du DSS en leur absence.
- Ces responsables doivent rendre des comptes aux organisations qui les recrutent. Ils doivent également soutenir l'action du RQS et des coordonnateurs pour les questions de sécurité régionale (CQSR).

Assistants locaux à la sécurité (ALS)

- Le DSSNU et les organisations des Nations Unies recrutent des assistants locaux à la sécurité (ALS).
- Les ALS soutiennent l'action des conseillers en sécurité internationale et des responsables des questions de sécurité.

L'équipe de gestion de la sécurité (EGS)

- Le RQS dirige l'EGS.
- Les membres de l'EGS représentent la direction de chaque organisation des

Nations Unies sur le lieu d'affectation ou le site de la mission, ainsi que le responsable de la sécurité et/ou le principal conseiller en sécurité.

- L'EGS conseille le RQS sur toutes les questions de sécurité.

Coordonneurs pour les questions de sécurité régionale (CQSR)

- Dans plusieurs grands pays, certaines régions sont détachées de la capitale en termes de distance et de fonctionnalité.
- Le RQS et l'EGS désignent les CQSR pour coordonner et gérer le dispositif de sécurité appliqué pour ces régions.
- Une équipe de gestion de la sécurité régionale (EGSR) conseille les CQS sur toutes les questions de sécurité. L'EGSR dirige les bureaux régionaux des Nations Unies.
- Les CQS ont les mêmes responsabilités que les RQS régionaux.

Les agents de sécurité

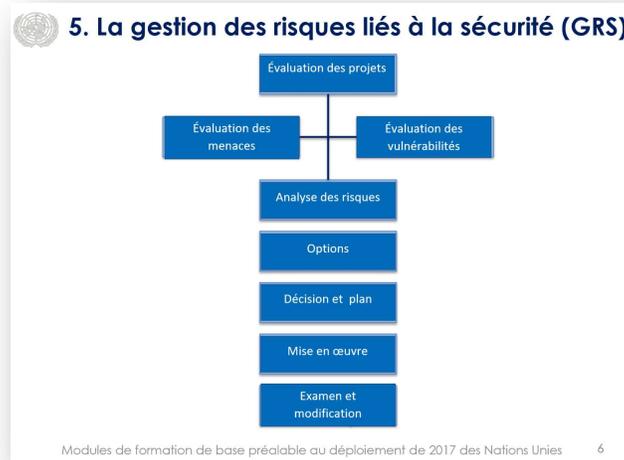
- Les agents de sécurité contribuent à la mise en œuvre d'un plan de sécurité.
- Ils constituent le lien critique entre le RQS/CQS et le personnel.
- Les agents de sécurité doivent rendre des comptes au RQS/CQS pour les questions de sécurité, quel que soit leur employeur.

Le personnel des Nations Unies

- Le personnel des Nations Unies doit rendre des comptes à l'organisation pour laquelle il travaille.
- Il doit également respecter le SGSNU.
- Le personnel doit connaître les consignes, orientations, directives, plans et procédures de sécurité.
- Les Nations Unies exigent qu'il assiste aux réunions d'information, qu'il suive une formation et qu'il observe les instructions des responsables de la sécurité et des conseillers en sécurité.

La gestion des risques liés à la sécurité (GRS)

Diapositive 6



Message principal : La création du SGSNU relève de la gestion des risques liés à la sécurité (GRS). La GRS est une procédure d'analyse. L'objectif est :

- de déterminer les menaces susceptibles d'inhiber la réussite des projets ;
- d'appliquer des mesures pour limiter les risques à un niveau acceptable.

Les menaces liées à la sûreté et à la sécurité des Nations Unies varient dans chaque région. Les experts en sécurité utilisent la GRS pour :

- évaluer l'importance des menaces dans les régions où le personnel de l'ONU est installé et travaille ;
- analyser les risques liés à la sécurité ;
- prendre des mesures pour limiter les risques ;
- appliquer des mesures pour gérer les risques liés à la sécurité.

Le RQS assure la GRS, avec le soutien de l'EGS, des responsables de la sécurité et des conseillers en sécurité.

Le système de niveaux de sécurité (SNS)

Diapositive 7

6. Système de niveaux de sécurité

- Affecte un niveau de dangerosité
- Détermine et évalue les menaces sécurité dans une région donnée
- Détermine le niveau de dangerosité sur une échelle de 1 à 6 (dans l'ordre croissant)
- Est axé sur les conditions de séjour plutôt que sur la date de départ

6
Très élevé
5
Élevé
4
Important
3
Moyen
2
Faible
1
Minimal

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 7

Message principal : Le système de niveaux de sécurité (SNS) vient s'intégrer au cadre de la GRS. Le SNS affecte une catégorie ou un niveau de sécurité. Il permet de déterminer le niveau global des menaces ou des risques globaux dans une région où les Nations Unies opèrent. Il améliore également l'évaluation de l'importance des menaces dans un contexte précis.

Le SNS détermine les cinq catégories de menaces suivantes :

- 1) Les conflits armés
- 2) Les actes terroristes
- 3) La délinquance
- 4) Les conflits sociaux
- 5) les risques (naturels et anthropiques)

Le SNS détermine les niveaux de sécurité globale qui en résultent, sur une échelle de 1 à 6 (dans l'ordre croissant).

Chaque niveau porte un nom :

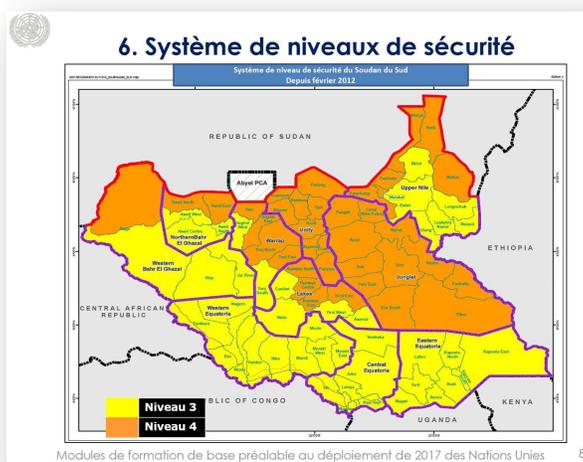
- 1 - Minimal
- 2 - Faible
- 3 - Moyen
- 4 - Important
- 5 - Élevé
- 6 - Très élevé

Les conseillers en sécurité communiquent régulièrement au personnel des Nations Unies les niveaux de sécurité, notamment lorsqu'ils nécessitent une procédure d'habilitation de sécurité pour les déplacements. Ils conseillent également le personnel exerçant des responsabilités spécifiques pour chaque niveau de sécurité.

Le personnel de maintien de la paix doit toujours :

- connaître le niveau de sécurité régionale ;
- s'en servir pour mener à bien des opérations individuelles ou officielles.

Diapositive 8

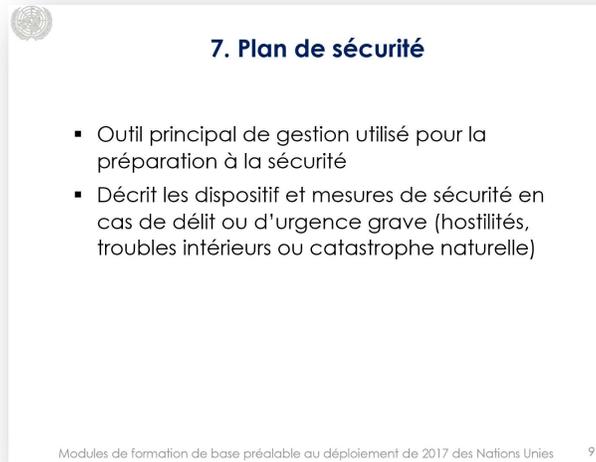


Message principal : La « zone de niveau de sécurité » est une zone géographique d'analyse délimitée. En général, les menaces varient dans un pays. La plupart des pays disposent de plusieurs zones de niveaux de sécurité.

L'exemple du Soudan du Sud est illustré ci-dessus.

Le plan de sécurité

Diapositive 9



Message principal : Le plan de sécurité est l'outil principal de gestion de la préparation en matière de sécurité sur un lieu d'affectation. Ce plan décrit les mesures et le dispositif de sécurité appliqués en cas d'urgence grave, par exemple, en cas d'hostilités, de troubles intérieurs ou de catastrophes naturelles.

Les pays hôtes doivent assurer la pleine protection des composantes et des bâtiments administratifs des Nations Unies. Le RQS et l'EGS doivent gérer les problèmes de sécurité les plus susceptibles d'affecter :

- le personnel ;
- les installations ;
- les opérations des Nations Unies.

Chaque RQS et EGS doit établir un plan de sécurité. Ce plan décrit en détail différents moyens pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies en cas d'urgence.

Le RQS et l'EGS veillent à mettre en place un plan d'urgence pour régler tout type de situation, tels que :

- les tentatives d'accès non autorisé et d'occupation des bâtiments administratifs ;
- les menaces par téléphone ;
- les alertes à la bombe ;
- les catastrophes naturelles ;
- les pertes humaines lourdes.

Les plans comprennent :

- le plan de sécurité nationale des Nations Unies ;
- le plan de sécurité régionale des Nations Unies (dans le cadre du plan de sécurité nationale) ;
- le plan de sécurité locale des Nations Unies (dans le cadre des plans de sécurité nationale et locale)
- le plan de sécurité des bâtiments administratifs (dans le cadre des plans de sécurité locale, régionale et nationale) ;
- le manuel de sécurité sur le terrain (MST) des Nations Unies.

Le plan de sécurité contient des procédures de réinstallation et d'évacuation.

Activité pédagogique

3.6.2

La préparation aux situations d'urgence : le « sac d'évacuation »

MÉTHODE

Réflexion

OBJECTIF

Améliorer la préparation aux situations d'urgence

DURÉE

Version abrégée : 5 minutes

- Réflexion : 3 minutes
- Discussion : 2 minutes

Version complète : 10 minutes

- Réflexion : 5-7 minutes
- Discussion : 3 minutes

CONSIGNES

- Supposez qu'une situation d'urgence se produise.
- Quels objets utiles seriez-vous prêt à mettre dans un « sac d'évacuation » pour assurer votre survie et votre évacuation ?

RESSOURCES

- Activité pédagogique : consignes
- Réponse à la question
- Photos (photos 2 du Cours 3.6)

Activité pédagogique 3.6.2

La préparation aux situations d'urgence : le « sac d'évacuation »

Consignes :

- Supposez qu'une situation d'urgence se produise.
- Quels objets utiles seriez-vous prêt à mettre dans un « sac d'évacuation » pour assurer votre survie et votre évacuation ?

Durée : 5 minutes

- Réflexion : 3 minutes
- Discussion : 2 minutes

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies

Activité pédagogique 3.6.2

Image 1

- Radios
- Pièces d'identité
- Passeports/LP
- Argent
- Eau
- Kit de premiers secours
- Sac d'évacuation



Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies



Demandez aux participants de réfléchir aux objets indispensables à mettre dans un sac d'évacuation. Ce sac doit être préparé avant une situation d'urgence.

Diapositive 10

7. Plan de sécurité

<p>IMPORTANT Les éléments affichés sont PRODIGES. Assurez-vous qu'il y a de la place pour eux dans votre sac à dos avant d'emballer d'autres objets de moindre importance pour votre évacuation.</p>	<p>Sac de course d'évacuation du personnel de l'ONU Un exemple de sac de course et de contenu</p> <p>Avant de partir, assurez-vous de ne laisser aucun document confidentiel derrière vous !</p>	<p>Évaluez et organisez votre emballage de manière logique. Les choses sont mieux transportées facilement accessibles pour être emballées vite le départ. Tout le contenu doit être emballé dans des sacs en plastique avant de le mettre dans le sac à dos.</p>
<p>documents et papiers</p>	<p>sac à dos 30-50 litres</p>	<p>pansements</p>
<p>effort de change de vêtements, sans vêtements, chaussures, lunettes, etc.</p>	<p>tapis en rouleau</p>	<p>aliments et autres éléments essentiels</p>
<p>Équipement pour temps humide</p>	<p>sac de douche (si disponible)</p>	<p>boîte de premiers soins et médicaments de secours</p>
<p>cash</p>	<p>compas et carte de poche</p>	<p>mobile</p>
<p>bouteille d'eau</p>	<p>lampe torche</p>	<p>sifflet</p>
<p>chaussettes et sous-vêtements</p>	<p>casque de douche</p>	<p>articles de toilette</p>
<p>lunettes de soleil</p>	<p>lampe frontale</p>	<p>sifflet</p>

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 10

Message principal : Chaque membre du personnel de maintien de la paix doit personnellement connaître les moindres détails du plan de sécurité. Le personnel de maintien de la paix doit se tenir prêt à partir avec un « sac d'évacuation » en cas d'urgence.

Les normes MOSS et MORSS



Les informations relatives aux normes MOSS et MORSS concernent le personnel civil, car le personnel en uniforme bénéficie d'un dispositif de sécurité propre. Tenez compte de la pertinence de traiter de ce contenu si les participants sont tous uniquement des membres du personnel en uniforme.

Diapositive 11

8. Normes MOSS et MORSS

Normes
minimales de
sécurité
Opérationnelle

Normes
minimales de
Sécurité
Opérationnelle en
matière de
résidence

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 11

Message principal : Des normes importantes ont été établies pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies dans son pays de résidence et à l'étranger :

- les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) ;
- les normes minimales de sécurité opérationnelle en matière de résidence (MORSS).
- Le conseiller en sécurité et le RQS appliquent et contrôlent les normes MORSS.

Le personnel en uniforme n'entre pas dans le cadre du SGSNU. Toutefois, les chefs des composantes police et militaire collaborent étroitement avec le conseiller en sécurité afin de garantir le meilleur dispositif de sécurité possible pour tout le personnel de maintien de la paix. Ils déterminent le meilleur compromis entre :

- les besoins opérationnels ;
- la sécurité du personnel en uniforme.

Les chefs des composantes police et militaire doivent rendre des comptes au HOM (chef de mission) pour assurer la sécurité du personnel en uniforme.

Les normes MOSS

MOSS signifie « Minimum Operating Security Standards » (Normes minimales de sécurité opérationnelle). Ces normes de sûreté et de sécurité permettent de gérer et limiter les risques liés à la sécurité. Elles s'appliquent à toutes les régions du monde où

les Nations Unies sont présentes.

Les normes MOSS :

- reposent sur une évaluation des risques liés à la sécurité pour chaque région ;
- proposent un système de mesures diverses visant à réduire les risques ;
- fournissent des solutions permettant d'évaluer la sûreté et la sécurité :
 - des équipements de communication ;
 - des plans ;
 - des procédures ;
 - du matériel médical ;
 - des véhicules ;
 - des locaux ;
 - des formations.

Les normes MOSS varient d'un pays à l'autre, selon les besoins convenus entre le RQS, l'EGS et le DSSNU.

Tout le personnel de maintien de la paix doit se renseigner auprès du Bureau de la sécurité pour en savoir plus sur ces normes.

Les normes MORSS

Les Nations Unies peuvent être amenées à renforcer la sécurité en matière de résidence du personnel étranger dans les zones plus à risques. **Il s'agit des normes minimales de sécurité opérationnelle en matière de résidence (MORSS, Minimum Operating Residential Security Standards).**

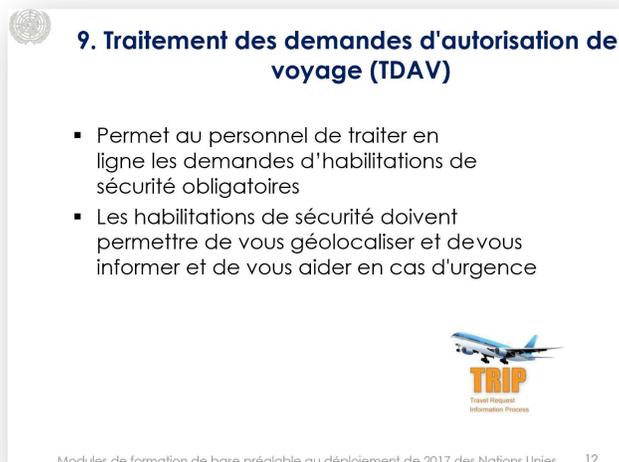
Exemples :

- les agents de sécurité ;
- les systèmes d'alarme ;
- les barres des portes et les barreaux des fenêtres ;
- les verrous ;
- les refuges temporaire sûrs.

Les responsables de la sécurité disposent de davantage d'informations.

Le traitement des demandes d'autorisation de voyage (TDAV)

Diapositive 12



9. Traitement des demandes d'autorisation de voyage (TDAV)

- Permet au personnel de traiter en ligne les demandes d'habilitations de sécurité obligatoires
- Les habilitations de sécurité doivent permettre de vous géolocaliser et de vous informer et de vous aider en cas d'urgence

TRIP
Travel Request Information Process

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 12

Message principal : TDAV signifie « Traitement des demandes d'autorisation de voyage ». Le TDAV permet au personnel des Nations Unies de traiter en ligne les demandes d'habilitations de sécurité obligatoires.

L'habilitation de sécurité consiste en une demande formelle. La vie du personnel ou de ses proches peut être mise en péril en raison d'imprévu.

Les Nations Unies exigent une habilitation de sécurité pour :

- **géolocaliser le personnel ;**
- **pouvoir l'aider en cas de danger ou d'urgence.**

Cette habilitation de sécurité leur permet :

- de suivre ;
- d'informer ;
- de maîtriser leurs effectifs, le cas échéant.

Recours au TDAV à des fins d'habilitation de sécurité

Le personnel des Nations Unies peut accéder au TDAV sur le site Web dss.un.org.

Tout le personnel des Nations Unies doit obtenir une habilitation de sécurité pour les déplacements officiels, quel que soit le niveau de sécurité. Les habilitations de sécurité sont généralement automatiques. Toutefois, elles sont réalisées manuellement si le RQS doit vérifier le nombre et les déplacements des effectifs.

Les Nations Unies recommandent également au personnel d'utiliser le TDAV pour voyager à titre personnel. Elles peuvent fournir des services de support de sécurité, le cas échéant.

Le personnel des Nations Unies transmet des informations détaillées sur son itinéraire et ses coordonnées dans le cadre du TDAV. Les responsables de la sécurité des Nations Unies peuvent communiquer à leur personnel des informations à jour et savoir où ils peuvent le joindre, si d'autres mesures de sécurité s'avèrent nécessaires.

L'habilitation de sécurité permet à tout le personnel de l'organisation de suivre une formation appropriée et de respecter les exigences de sécurité, comme l'obtention d'un certificat médical d'aptitude avant le départ.

Les compétences de chaque membre du personnel de maintien de la paix

Diapositive 13

 **10. Les compétences de chaque membre du personnel de maintien de la paix**

- Respecter les consignes, orientations, directives, plans et procédures de sécurité du SGSNU

Cours de base de sécurité sur le terrain (CBSST) **Cours avancé de sécurité sur le terrain (CASST)**

<https://dss.un.org>

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies 13

Message principal : Le personnel des Nations Unies se partage les responsabilités en matière de sûreté et de sécurité.

L'organisation lui impose les exigences suivantes :

- connaître le SGSNU ;
- en connaître le fonctionnement dans les moindres détails dans la région où il est affecté : le système de gestion de la sécurité nationale ;
- veiller à disposer de l'habilitation de sécurité requise avant de partir en mission ;
- se procurer un certificat médical d'aptitude ;

- en savoir plus sur la sécurité avant de partir ;
- assister à une réunion d'information complète sur la sécurité à son arrivée ;
- se rendre avec assiduité aux réunions d'information sur la sécurité et produire les preuves correspondantes ;
- connaître l'agent de sécurité et le coordonnateur pour les questions de sécurité ;
- toujours avoir à portée de main les coordonnées des responsables de la sécurité ;
- appliquer et respecter toutes les procédures et consignes de sécurité dans la région où la mission est déployée, pendant et en dehors des heures de service ;
- se protéger et protéger leurs collègues (ne compromettez pas la sûreté ni la sécurité) ;
- veiller à bien s'équiper pour les opérations de service de la mission, par exemple, être titulaire du permis international, prévoir des effets personnels et une radio à ondes courtes fiable ;
- savoir comment utiliser une radio et tous les signes d'appel ;
- suivre toutes les formations en sécurité obligatoires.

Communication

La communication joue un rôle crucial en matière de sécurité. Le personnel de maintien de la paix doit connaître les procédures et savoir utiliser le matériel.

Formation en sécurité (en ligne)

Il existe une formation en sécurité obligatoire. Tout le personnel des Nations Unies doit suivre le cours de base de sécurité sur le terrain (CBSST).

Il devra également peut-être suivre le cours avancé de sécurité sur le terrain (CASST).

Activité pédagogique

3.6.3

Le dispositif de sécurité

MÉTHODE

Jeu de rôle, groupes restreints

OBJECTIF

Appliquer et approfondir les connaissances en sécurité, ainsi que la préparation, et savoir comment le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU) permet d'orienter les interventions

DURÉE

15 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

CONSIGNES

- Vous êtes coordonnateur pour les questions de sécurité.
- Examinez le scénario.
- Déterminez les risques auxquels le personnel des Nations Unies est exposé.
- Répertoriez les actions visant à améliorer la sécurité et la préparation.
- Que feriez-vous en cas de violences ?

RESSOURCES

- Activité pédagogique : consignes
- Scénario
- Réponses aux questions

Activité pédagogique 3.6.3

Le dispositif de sécurité

Consignes :

- Vous êtes coordonnateur pour les questions de sécurité.
- Examinez le scénario.
- Déterminez les risques auxquels le personnel des Nations Unies est exposé.
- Répertoriez les actions visant à améliorer la sécurité et la préparation.
- Que feriez-vous en cas de violences ?

Durée : 15 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies

Activité pédagogique 3.6.3

Plan

The map shows a scenario titled 'Manifestation potentiellement violente' (potentially violent demonstration) in Norway. Key locations marked include 'Bureau provincial' (provincial office), 'Bureau extérieur de l'ONU' (UN external office), and 'Groupe 2 Routes' (Group 2 on the road). A scale bar indicates 1 km, and a north arrow is present.

Modules de formation de base préalable au déploiement de 2017 des Nations Unies

Résumé

Les 5 catégories de menaces pour les Nations Unies sont les suivantes :

- **Les conflits armés** : violence organisée de groupes de combattants opposés.
- **Les actes terroristes** : actes violents commis par des individus ou des groupes contre des civils ou autres cibles pacifiques.
- **La délinquance** : activités illicites exercées à des fins de profit économique ou personnel.
- **Les conflits sociaux** : organisation de manifestations ou troubles de l'ordre public non autorisés ; par exemple, les émeutes et les pillages.
- **Les risques** : catastrophes naturelles ; par exemple, les séismes ou des conditions météorologiques extrêmes ; accidents anthropiques ; par exemple, les accidents de la route ou les catastrophes industrielles à grande échelle.

Vous êtes personnellement responsable de la sûreté et de la sécurité, avec le pays hôte et le SGSNU

- Le pays hôte est principalement responsable de la sûreté, de la sécurité et de la protection du personnel et des installations des Nations Unies.
- L'organisation renforce le dispositif qu'il a mis en place pour garantir sa sûreté et sa sécurité grâce au système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU).
- Vous devez également veiller à votre sûreté et à votre sécurité personnelles.

Le système de niveaux de sécurité (SNS) détermine les menaces ou les risques d'une région

- Le système de niveaux de sécurité (SNS) affecte une catégorie ou un niveau de sécurité. Il permet de déterminer l'importance des menaces ou des risques globaux dans une région où les Nations Unies opèrent. Il améliore également l'évaluation de l'importance des menaces dans un contexte précis.
- Le SNS détermine les cinq catégories de menaces :
 1. Les conflits armés
 2. Les actes terroristes
 3. La délinquance
 4. Les conflits sociaux
 5. Les risques (naturels et anthropiques)
- Le SNS détermine les niveaux de sécurité globale qui en résultent, sur une échelle de 1 à 6 (dans l'ordre croissant).

(suite de Résumé)

Le traitement des demandes d'autorisation de voyage (TDAV) est une procédure d'habilitation de sécurité en ligne et obligatoire pour les déplacements.

- TDAV signifie « Traitement des demandes d'autorisation de voyage ». Le TDAV permet au personnel des Nations Unies de traiter en ligne les demandes d'habilitations de sécurité obligatoires.
- L'habilitation de sécurité consiste en une demande formelle. La vie du personnel ou de ses proches peut être mise en péril en raison d'imprévus.
- Les Nations Unies exigent une habilitation de sécurité pour :
 - géolocaliser le personnel ;
 - pouvoir l'aider en cas de danger ou d'urgence.
- Tout le personnel des Nations Unies doit obtenir une habilitation de sécurité pour les déplacements officiels, quel que soit le niveau de sécurité. Il peut également accéder au TDAV sur le site Web dss.un.org. Il fournit des informations détaillées sur son itinéraire et ses coordonnées dans le cadre du TDAV.

Évaluation

Conseils d'utilisation : Vous trouverez ci-dessous des exemples de questions posées lors de l'évaluation pour ce cours.

Le formateur peut choisir parmi différents types de questions d'évaluation (reportez-vous à « Options »). Les types de questions d'évaluation sont les suivants :

- 1) Question narrative
- 2) Question à compléter ou à terminer
- 3) Question vrai/faux

Combinez ces types de questions de différentes manières pour les utiliser avant et après l'évaluation. Chaque type d'évaluation porte sur différents contenus. Aucune partie ne couvre tous les acquis. Veillez à poser plusieurs types de questions d'évaluation pour chaque acquis lorsque vous les combinez.

Les questions d'évaluation correspondent à trois principaux types d'utilisations : a) poser une question de manière informelle à l'ensemble du groupe, b) attribuer une question de manière semi-formelle à des groupes restreints ou c) soumettre de manière formelle à chaque participant plusieurs questions auxquelles il doit répondre par écrit.

Questions d'évaluation concernant le Cours 3.6	
Questions	Réponses
Question narrative <i>Remarque : réalisez des évaluations narratives sous forme de questions, de demandes ou de consignes.</i>	
1. Citez cinq catégories de menaces pour les Nations Unies, ainsi que plusieurs exemples pour chacune.	<p>1. Les conflits armés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ violence organisée ; ▪ groupes de combattants opposés ; ▪ affectent de manière indirecte les Nations Unies et les autres. <p>2. Les actes terroristes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ actes violents commis par des individus ou des groupes contre des civils ou autres cibles pacifiques ; ▪ attaques extrémistes ; ▪ affectent les Nations Unies de manière directe ou indirecte. <p>3. La délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ activités illicites exercées à des fins de profit personnel ; ▪ peuvent s'accompagner de violences ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ affectent les Nations Unies de manière directe ou indirecte. <p>4. Les conflits sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ organisation de manifestations ; ▪ troubles de l'ordre public non autorisés (émeutes, pillages) ; ▪ peuvent s'accompagner de violences ; ▪ affectent les Nations Unies de manière directe ou indirecte. <p>5. Les risques</p> <p>catastrophes naturelles (séismes, conditions météorologiques extrêmes) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ accidents anthropiques (accidents de la route, catastrophes industrielles à grande échelle) ; ▪ peuvent provoquer des dommages, des blessures, voire la mort.
<p>2. Qui est responsable de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies ?</p>	<p>1. Le pays hôte : est le principal responsable.</p> <p>2. Nations Unies : supplémentent le pays hôte avec leur système de gestion de la sécurité.</p> <p><i>Les participants peuvent associer des responsabilités particulières à des fonctions au siège et sur le terrain.</i></p> <p>3. Tout le personnel des Nations Unies se partage les responsabilités.</p>
<p>3. Quel système permet d'évaluer la dangerosité des risques dans les zones où les Nations Unies opèrent et d'affecter des niveaux de dangerosité ?</p>	<p>Le système de niveaux de sécurité (SNS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ outil permettant de déterminer et d'évaluer les menaces sécuritaires dans une région donnée ; ▪ détermine les risques globaux sur une échelle de 1 à 6 (dans l'ordre croissant) ; ▪ évalue cinq catégories de menaces : <ul style="list-style-type: none"> - les conflits armés ; - les actes terroristes ; - la délinquance ; - les conflits sociaux ; - les risques. ▪ indique le niveau de dangerosité des menaces cumulatives ; ▪ est axé sur les conditions de séjour plutôt que sur la date de départ ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est intégré au SGSNU depuis janvier 2011. ▪ Six niveaux, numéros et noms <ul style="list-style-type: none"> - 1 Minimal (blanc) - 2 Faible (vert clair) - 3 Moyen (vert foncé) - 4 Important (jaune) - 5 Élevé (orange) - 6 Très élevé (rouge)
Complétez les phrases suivantes	
4. Le SNS comprend _____ niveaux décrivant le niveau de dangerosité des menaces cumulatives.	<p>Six</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Minimal (blanc) ▪ 2 Faible (vert clair) ▪ 3 Moyen (vert foncé) ▪ 4 Important (jaune) ▪ 5 Élevé (orange) ▪ 6 Très élevé (rouge)
5. TDAV signifie _____.	<p>Traitement des demandes d'autorisation de voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ permet au personnel de demander en ligne des habilitations de sécurité obligatoires ; ▪ les Nations Unies imposent des habilitations de sécurité pour géolocaliser le personnel et l'aider en cas de danger ou d'urgence.
Question vrai/faux	
6. Le SNS détermine cinq catégories de menaces dans une zone ou une région donnée.	<p>Vrai</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les conflits armés ; ▪ les actes terroristes ; ▪ la délinquance ; ▪ les conflits sociaux ; ▪ les risques (naturels et anthropiques). <p>Le SNS peut comparer les niveaux de menaces de plusieurs zones ou régions.</p>
7. Tout le personnel des Nations Unies doit suivre le cours de base de sécurité sur le terrain (CBSST), proposé en ligne et en collaboration avec le DSSNU.	<p>Vrai</p> <p>Les Nations Unies imposent le CBSST pour la quasi-totalité des déplacements officiels. Le CASST est exigé pour les missions sur le terrain organisées à l'étranger.</p>

Questions fréquemment posées et mots-clés

Mots-clés ou expressions-clés utilisés pour ce cours :

Mot-clé ou expression-clé	Définition
Sûreté	Sûreté : protection contre les accidents.
Sécurité	Sécurité : protection contre les dommages intentionnels.
Menace	Menace : personne ou objet nuisible.
Vulnérabilité	Vulnérabilité : faiblesse exposant une personne à subir potentiellement un préjudice.
Risque	Risque : menace potentielle résultant d'une vulnérabilité.
Catégories de menaces	<p>Les cinq catégories de menaces observées dans le cadre d'une mission sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conflits armés ▪ Les actes terroristes ▪ La délinquance ▪ Les conflits sociaux ▪ Les risques
Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU)	<p>Le SGSNU :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. permet aux Nations Unies de mener à bien des opérations ; 2. veille à la sûreté, à la sécurité et au bien-être du personnel ; 3. assure la sécurité des installations et des ressources des Nations Unies.
La gestion des risques liés à la sécurité (GRS)	<p>La GRS est une procédure d'analyse. L'objectif est :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) d'identifier les menaces susceptibles d'inhiber la réussite des projets ; et b) d'appliquer des mesures pour limiter les risques à un niveau acceptable.
Le système de niveaux de sécurité (SNS)	<p>Le SNS affecte une catégorie ou un niveau de sécurité. Il permet de déterminer le niveau global des menaces ou des risques dans une région où les Nations Unies opèrent. Il améliore également l'évaluation de l'importance des menaces dans un contexte précis.</p> <p>Le SNS détermine les cinq catégories de menaces suivantes :</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. les conflits armés ; 2. les actes terroristes ; 3. la délinquance ; 4. les conflits sociaux ; et 5. les risques (naturels et anthropiques). <p>Le SNS détermine les niveaux de sécurité globale qui en résultent, sur une échelle de 1 à 6 (dans l'ordre croissant).</p>
Les normes MOSS	<p>Les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS, Minimum Operating Security Standards) sont des normes de sûreté et de sécurité permettant de gérer et limiter les risques liés à la sécurité. Elles s'appliquent à toutes les régions du monde où les Nations Unies sont présentes.</p>
Les normes MORSS	<p>Les Nations Unies peuvent être amenées à renforcer la sécurité en matière de résidence du personnel étranger dans les zones plus à risques. Il s'agit des normes minimales de sécurité opérationnelle en matière de résidence (MORSS, Minimum Operating Residential Security Standards).</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les agents de sécurité ; ▪ les systèmes d'alarme ; ▪ les barres des portes et les barreaux des fenêtres ; ▪ les verrous ; et ▪ les refuges temporaire sûrs.
Le TDAV	<p>TDAV signifie « Traitement des demandes d'autorisation de voyage ». Le TDAV permet au personnel des Nations Unies de traiter en ligne les demandes d'habilitations de sécurité obligatoires.</p>

Questions fréquemment posées par les participants :

Questions possibles	Réponses possibles
Quel est le lien entre le conseiller civil en sécurité des Nations Unies et les composantes police et militaire ?	Le responsable de la sécurité et/ou le principal conseiller en sécurité des Nations Unies doivent développer et actualiser le plan de sécurité de la mission (que sa direction approuve), avec le soutien de l'équipe de gestion de la sécurité (EGS). Les membres armés de la mission faisant partie des composantes police et militaire se verront attribuer un rôle précis,

	<p>notamment dans les situations de crise, pour garantir la sûreté et la sécurité de tout le personnel.</p> <p>Les mesures prévues dans le plan de sécurité de la mission permettront de guider le personnel non armé des composantes police et militaire.</p>
<p>Comment les niveaux de sécurité sont-ils définis ?</p>	<p>Définition des niveaux de sécurité</p> <p>La MINUSS (Mission des Nations Unies au Soudan du Sud) évalue les risques de manière structurée pour déterminer les niveaux de sécurité. Cette évaluation structurée porte sur les cinq catégories de menaces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les conflits armés ; 2. les actes terroristes ; 3. la délinquance ; 4. les conflits sociaux ; 5. les risques (par exemple, les séismes, les inondations et les accidents industriels). <p>Les conseillers en sécurité utilisent un système de points pour évaluer chaque catégorie. Les différents scores sont combinés pour définir le niveau de sécurité.</p> <p>Le SNS peut comparer ces cinq menaces différentes et en étudier une dans plusieurs régions.</p> <p>Ces informations permettent au personnel et à la direction de déterminer les menaces les plus importantes dans une région.</p>
<p>Qui approuve les niveaux de sécurité ?</p>	<p>Approbatons</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le RQS approuve les niveaux de sécurité sur une échelle de 1 à 5. ▪ Le secrétaire général, quant à lui, approuve le niveau 6, par l'intermédiaire du SSGDSS. <p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le niveau de sécurité est un point permanent abordé à chaque réunion de l'EGS. ▪ Il est alors approuvé ou confirmé, qu'il soit ou non modifié.
<p>À quel moment le personnel de maintien de la paix</p>	<p>Réinstallation et évacuation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conseillers en sécurité envisagent de gérer les

<p>doit-il être réinstallé ou évacué ?</p>	<p>risques après avoir évalué les risques liés à la sécurité. Les mesures préconisées peuvent inclure la réinstallation et l'évacuation du personnel de maintien de la paix.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une évaluation des risques liés à la sécurité peut mettre en évidence un risque trop élevé pour le personnel ou les proches autorisés à l'accompagner. Le RQS et l'EGS recommandent de le réinstaller ou de l'évacuer, par l'intermédiaire du SSGDSSNU. ▪ Si la réinstallation ou l'évacuation est approuvée, le SSGDSSNU envoie un « communiqué aux différentes organisations ».
<p>La formation en sécurité est-elle obligatoire ?</p>	<p>Il existe une formation en sécurité obligatoire. Tout le personnel des Nations Unies doit suivre le cours de base de sécurité sur le terrain (CBSST).</p> <p>Il doit également peut-être suivre le cours avancé de sécurité sur le terrain (CASST).</p> <p>Conformément à l'alinéa 15 de la politique officielle d'habilitation de sécurité :</p> <p><i>« L'une des conditions préalables des déplacements officiels du personnel du système des Nations Unies, à l'exception des déplacements impliquant un engagement, est de bien suivre toutes les formations requises, y compris le cours de base de sécurité sur le terrain (CBSST) pour tous les déplacements officiels et le cours avancé de sécurité sur le terrain (CAAST) pour les missions sur le terrain organisées à l'étranger. Les organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies doivent veiller à ce que leur personnel suivent ces cours comme prévu. Les certifications CBSST et CAAST sont valables trois ans, après quoi les membres du personnel doivent obtenir une nouvelle certification. »</i></p> <p>L'expression « emplacement extérieur » est défini dans la note de bas de page comme : « un emplacement non désigné comme lieu d'affectation « H » dans le cadre du régime de mobilité et de sujétion fixé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). »</p>

Documents de référence

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents a) référencés dans ce cours, ainsi que b) la bibliographie nécessaire pour la préparation des cours du formateur :

- [Charte des Nations Unies, 1945](#)
- [Principes et orientations des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, également dénommé « Doctrine fondamentale »\), 2008](#)
- [Manuel de sécurité sur le terrain \(MST\) des Nations Unies, janvier 2006](#)
- [Cours de base de sécurité sur le terrain des Nations Unies : Sûreté, sécurité et bien-être du personnel \(ST/SGB/2003/19\), 9 décembre 2003](#)
- [Manuel pour les responsables des questions de sécurité du DSS, 2012](#)
- [Politiqueraï du DOMP et du DAM sur la formation de tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, 2010](#)

Autres ressources

Informations sur les Nations Unies

Le site Web des opérations de maintien de la paix de l'ONU :
<http://www.un.org/en/peacekeeping/>

Documents relatifs aux Nations Unies

Les documents relatifs aux Nations Unies sont disponibles sur les sites Web suivants :
<http://www.un.org/en/documents/index.html> (recherche par cote, par exemple A/63/100)

Orientations du DOMP et du DAM

La base de données des politiques et pratiques est le référentiel utilisé pour toutes les orientations officielles du DOMP et du DAM : <http://ppdb.un.org> (uniquement accessible depuis le réseau des Nations Unies). Les documents d'orientation officiels de maintien de la paix sont également accessibles sur la plate-forme de ressources de maintien de la paix : <http://research.un.org/en/peacekeeping-community>
Les formateurs sont invités à se procurer les dernières orientations.

Vidéos relatives aux Nations Unies

Les vidéos relatives aux Nations Unies sont disponibles sur YouTube :
<https://www.youtube.com/user/unitednations>
[UN Peacekeeping: Challenges from the Field Today and Tomorrow \(4:39 minutes\)](#)

Autres informations

Les formateurs doivent aviser les participants, outre les informations propres à la mission reçues lors de cette formation, qu'ils doivent également connaître le dossier d'information préalable au déploiement (DID). Il fournit des informations sur la mission et le contexte local.

Autres ressources pédagogiques

La formation obligatoire des Nations Unies comprend les cours de base et avancé de sécurité sur le terrain (CBSST/CASST), ces cours étant disponibles en ligne :

<https://training.dss.un.org>

Cette formation est également accessible sur Inspira : <http://inspira.un.org>

Si les instituts de formation du personnel de maintien de la paix manquent de matériel informatique, il suffit que le personnel éligible sache qu'il doit suivre le CBSST ou le CASST *dès qu'il intègre la mission.*